

→ Point de Presse

« Bilatérales III »

Le 11 juillet 2025



economiesuisse



Les Employeurs

Communiqué de presse

Le 11 juillet 2025

Bilatérales III : l'économie soutient le paquet d'accords et demande une mise en œuvre tenant compte des besoins des entreprises

L'essentiel en bref :

- **economiesuisse et l'Union patronale suisse (UPS) soutiennent le paquet des Bilatérales III négocié avec l'Union européenne sous l'angle de la politique extérieure**
- **L'économie demande une mise en œuvre, sur le plan national, svelte et tenant compte des besoins des entreprises. En ce qui concerne la protection contre le licenciement pour les représentants élus des travailleurs, elle rejette la mesure 14**
- **Une évaluation finale de l'ensemble du paquet d'accords sera réalisée au terme des délibérations parlementaires**

economiesuisse et l'Union patronale suisse (UPS) ont examiné le paquet des Bilatérales III, lors d'une séance conjointe de leurs Comités directeurs, le 10 juillet. En amont de cette réunion, les deux faitières ont mené de larges consultations auprès de leurs membres. Ceux-ci voient les accords comme un élément solide pour stabiliser et développer la voie bilatérale. « L'économie tire un bilan positif du paquet d'accords négociés avec l'UE sur le plan de la politique extérieure et le soutient » a déclaré Christoph Mäder, président d'economiesuisse. Severin Moser, président de l'Union patronale suisse, ajoute au nom des deux faitières : « Ce qui est désormais décisif, c'est une mise en œuvre dans la législation suisse tenant compte des besoins des entreprises ».

Accès au marché et attractivité de la place économique au cœur des préoccupations

Les textes des accords nécessitent l'adaptation de plusieurs lois suisses. economiesuisse et l'UPS donnent leur accord de principe à la mise en œuvre interne telle que proposée dans la consultation, mais formulent plusieurs exigences essentielles :

- Premièrement, la mise en œuvre des accords dans la législation suisse doit être svelte et tenir compte des besoins des entreprises. L'objectif doit être de garantir à la fois un accès optimal au marché de l'UE et des conditions-cadre compétitives pour la place économique suisse.
- Deuxièmement, la flexibilité du marché du travail doit être préservée. Les mesures 1 à 13 définies entre partenaires sociaux sont soutenues en bloc par les employeurs. Elles garantissent efficacement la protection des salaires sans porter atteinte au caractère libéral du marché du travail. Cependant, la mesure 14 proposée par le Conseil fédéral concernant la protection contre le licenciement pour les représentants élus des travailleurs est clairement rejetée.

- Troisièmement, l'économie soutient la clause de sauvegarde en matière d'immigration concrétisée dans l'accord sur la libre circulation des personnes. Celle-ci doit toutefois être appliquée de manière stricte. Il est en outre décisif d'examiner en profondeur les modalités de la clause de sauvegarde et d'autres aspects. À cet égard, il convient de veiller à ce que les partenaires sociaux soient systématiquement associés au processus décisionnel.

Poursuivre la voie bilatérale est dans l'intérêt de la Suisse

Les prises de position détaillées des deux faïtières seront adoptées par les organes compétents d'économiesuisse et de l'UPS d'ici à la fin de la procédure de consultation. Elles seront suivies du processus parlementaire relatif à la mise en œuvre interne du paquet des Bilatérales III. economiesuisse et l'UPS y participeront de manière constructive. Les deux faïtières procéderont à une évaluation finale de l'ensemble du paquet une fois les débats parlementaires achevés.

Pour l'économie, il est clair que la voie bilatérale est un succès, et ce depuis plus de 25 ans. Il est indéniablement dans l'intérêt de la place économique suisse, du marché du travail, des assurances sociales et de la population de poursuivre la voie bilatérale.

Pour toute question :

- Cristina Gaggini, directrice romande d'économiesuisse
- Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

Le 11 juillet 2025

Le discours prononcé fait foi.

Point de presse du 11 juillet 2025

Christoph Mäder, président d'economiesuisse

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à ce point de presse organisé par economiesuisse et l'Union patronale suisse. Ces dernières semaines, nos deux faïtières ont examiné de manière approfondie le paquet des Bilatérales III et mené de larges consultations auprès de leurs membres. Les Comités directeurs se sont réunis le jeudi 10 juillet 2025 pour examiner le paquet d'accords. Aujourd'hui, nous vous présentons une première prise de position de l'économie. Il ne s'agit pas d'une position définitive, car les débats parlementaires sur la mise en œuvre des accords dans la législation suisse doivent encore avoir lieu.

Il ressort des discussions menées hier ainsi que des nombreux retours de nos membres que des relations stables et tournées vers l'avenir avec l'UE ont encore gagné en importance aux yeux des entreprises suisses. Ces derniers mois ont montré à tous que des relations commerciales fiables et fondées sur des règles ne vont pas de soi. Les tensions géopolitiques actuelles génèrent des incertitudes considérables, qui pourraient se maintenir. La Suisse en tant que nation exportatrice est particulièrement affectée par ces évolutions.

Pour l'économie suisse, de bonnes relations avec l'UE, son principal partenaire commercial, sont d'autant plus importantes. Il est certain que nous voulons poursuivre sur la voie bilatérale. Nous sommes convaincus que les accords bilatéraux répondent parfaitement aux besoins de la Suisse. Pourquoi ? Parce que nous concluons des accords ciblés dans les domaines où nous aspirons à accéder au marché ou à coopérer. À l'inverse, dans des domaines où nous ne voulons pas d'accords, nous n'en signons pas. La Suisse avance ainsi de manière autonome. Et nous entendons poursuivre sur cette voie.

Le paquet des Bilatérales III actuellement sur la table est un projet dont l'objectif est de stabiliser et de développer la voie bilatérale. L'économie soutient le paquet d'accords négociés avec l'UE sur le plan de la politique extérieure. Actualiser les accords d'accès et de participation au marché intérieur existants permet de garantir l'accès de la Suisse au marché intérieur de l'UE à long terme. Les programmes prévus pour renforcer la coopération dans certains domaines, notamment la recherche et le développement dans le cadre d'Horizon Europe ainsi que l'accord sur l'électricité, sont particulièrement positifs.

L'économie donne son accord de principe à la mise en œuvre interne telle que proposée dans la consultation, mais formule plusieurs exigences essentielles :

- La mise en œuvre des accords dans la législation suisse doit être svelte et tenir compte des besoins des entreprises. L'objectif doit être de garantir à la fois un accès optimal au marché de l'UE et des conditions-cadre compétitives pour la place économique suisse.
- Pour les milieux économiques, il est crucial de préserver la flexibilité du marché du travail. Severin Moser approfondira ce point dans un instant.
- L'économie soutient la clause de sauvegarde autonome concrétisée dans le domaine de l'immigration. Celle-ci doit être appliquée de manière stricte. Severin Moser approfondira d'autres aspects en lien avec la clause de sauvegarde dans quelques instants.

Mesdames et Messieurs, nous avons examiné le paquet sous toutes les coutures. Également les points politiquement controversés, que nous ne mettons pas sous le tapis. L'un de ces points est la reprise dynamique du droit, qui touche des questions importantes dans les domaines de la souveraineté et des droits démocratiques. Nous plaidons pour un débat objectif.

- Premièrement, nous pouvons constater que la reprise dynamique du droit contribue de manière déterminante au bon fonctionnement de l'accès mutuel au marché et à l'absence de nouvelles restrictions. Dans la grande majorité des cas, la reprise dynamique du droit concerne des normes techniques.
- Deuxièmement, la reprise du droit est étroitement circonscrite. Son champ d'application est clairement défini. La reprise est ciblée et concerne uniquement les accords d'accès et de participation au marché intérieur pertinents. Le fait est que sur les quelque 14 000 actes juridiques, 95 sont déterminants pour la reprise dynamique du droit.
- Troisièmement, la Suisse a pu négocier de nombreuses exceptions dans des domaines importants politiquement controversés. Ces exceptions seront permanentes. À cela s'ajoute que, dans les domaines de la reprise dynamique du droit, la Suisse garde la possibilité de refuser des dispositions. En effet, le mécanisme n'est pas automatique. Au contraire, il existera désormais un processus fondé sur les principes de l'État de droit et une procédure claire sur la manière de traiter des cas où la Suisse ne souhaite pas reprendre une disposition. C'est un précieux avantage de ces nouveaux accords.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner ceci : chaque projet de loi a ses avantages et ses inconvénients. Il s'agit de peser le pour et le contre. Du point de vue de l'économie suisse, les avantages l'emportent nettement. La voie bilatérale est un succès, et ce depuis plus de 25 ans. Elle contribue de manière déterminante à la prospérité et au dynamisme économique de la Suisse. Il est ainsi indéniablement dans l'intérêt de la place économique suisse, du marché du travail, des assurances sociales et de la population de poursuivre la voie bilatérale.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à M. Severin Moser.

Point de presse du 11 juillet 2025

Discours de Severin Moser, président de l'Union patronale suisse

Le discours prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,

J'adhère complètement aux déclarations de Christoph Mäder.

Du point de vue de l'Union patronale suisse (UPS), les accords avec l'UE constituent un fondement solide pour stabiliser et développer la voie bilatérale : la délégation chargée des négociations a fait du bon travail et a probablement obtenu le maximum pour la Suisse ; nous n'obtiendrons pas de meilleur accord pour la poursuite de la voie bilatérale. Il importe maintenant de veiller à ce que la mise en œuvre dans la législation suisse soit proportionnée et tienne compte des besoins des entreprises. Nous nous engagerons dans ce sens.

En ce qui concerne les thèmes de l'Union patronale suisse, ceux de la libre circulation des personnes, de la protection des salaires et de la prévoyance vieillesse sont particulièrement importants. La libre circulation des personnes, parce que c'est grâce à elle que notre économie, prospère et remarquablement robuste, trouve la main-d'œuvre et les spécialistes dont elle a besoin. Les personnes qui viennent en Suisse dans le cadre de la libre circulation des personnes s'installent généralement dans notre pays pour commencer un nouvel emploi. Les travailleurs étrangers apportent exactement ce dont la Suisse a besoin : la moitié des travailleurs de l'UE/AELE qui ont immigré depuis 2002 sont titulaire d'un diplôme de haute école. Et plus de 90% d'entre eux exercent des métiers où ce niveau est requis. C'est ce qu'a montré le récent rapport de l'Observatoire.

Mais pour que la libre circulation des personnes continue à être bien acceptée par la population, il faut assurer la protection des salaires. Et elle l'est : les 13 mesures de protection des salaires définies par les partenaires sociaux sont soutenues par l'UPS. Elles garantissent effectivement la protection des salaires sans porter atteinte au caractère libéral du marché du travail. Cependant, nous rejetons fermement la mesure 14 proposée par le Conseil fédéral dans le domaine de la protection contre le licenciement.

La concrétisation de la clause de sauvegarde autonome dans l'accord sur la libre circulation des personnes constitue une étape importante qu'il convient de saluer. Elle permet à la Suisse de prendre des mesures ciblées en cas de problèmes graves. Il est essentiel que les modalités de la clause de sauvegarde et d'autres aspects soient examinés de manière approfondie et il faut s'assurer à cet égard que les partenaires sociaux soient systématiquement associés au processus de décision.

Dans le domaine de la prévoyance vieillesse, la Suisse profite de la libre circulation des personnes, car les immigrés en provenance de l'UE sont généralement actifs et plus

jeunes que la moyenne de la population suisse. Par ailleurs, la main-d'œuvre qualifiée venue de l'étranger comble des lacunes dans des secteurs aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre et accroît ainsi la performance économique de l'économie suisse, ce qui permet de doper le volume des cotisations en faveur de l'AVS.

En fin de compte, les 25 dernières années de voie bilatérale ont été un succès pour la Suisse, notamment sur le plan du marché du travail et des assurances sociales.

J'aimerais conclure mon intervention en évoquant la suite des événements. Christoph Mäder l'a mentionné en introduction : hier, les Comités directeurs des deux faïtières ont adopté une position de principe. Le grand débat politique et les délibérations du Parlement doivent encore avoir lieu. La consultation donne l'occasion d'apporter un éclairage sur des détails du projet. Les deux faïtières travaillent actuellement sur leur réponse détaillée à la consultation et adopteront chacune la leur après la pause estivale, voire en automne. Les débats au Parlement sur la mise en œuvre sur le plan de la politique intérieure seront importants. Nous procéderons donc à une évaluation définitive du paquet sur le plan de la politique intérieure seulement une fois que ces délibérations seront achevées. Une chose est sûre : nous nous engagerons de manière constructive dans les débats à venir. Nous le faisons avec confiance et avec la conviction que la voie bilatérale est la meilleure option pour notre place économique.

Christoph Mäder et Monika Rühl ainsi que Roland Müller et moi-même sommes désormais à votre disposition pour répondre à vos questions.